

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ETUDES

Association ARTYS'TIK

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 SEPTEMBRE 2025

Article 1 – Généralités

Le centre de Formation Artys'tik se situe :

1, passage de Vignières 74 000 Annecy - France

Site : [www.centreartys.com/rubrique formation](http://www.centreartys.com/rubrique%20formation)

Adresse artistique : formation@centreartys.com

Adresse administrative : administration@centreartys.com

Téléphone : +33(0)6 33 29 75 54

N° Déclaration d'Activité 84740347674

N° SIRET 813 476 074 000 14

N° UAI RNE 0741792W

N° RNCP 40006

Niveau de qualification : 6

Article 2 – Locaux

Les salles de danse ne sont accessibles qu'en chaussons, pointes, pieds nus, chaussettes ou avec des chaussures à semelles qui ne marquent pas le sol et qui ne sont jamais portées à l'extérieur. Il est strictement interdit d'entrer dans les studios avec des chaussures de ville et de la nourriture.

Seules les bouteilles d'eau sont autorisées pendant les cours.

Il est autorisé de manger dans certains espaces du centre de formation, notamment le hall d'entrée et le jardin, mais il est demandé aux élèves de nettoyer, après usage, les espaces prévus à cet effet. Bien vérifier les dates de péremption de vos achats alimentaires et n'oubliez pas les restes de vos repas à l'intérieur des frigidaires mis à disposition.

Le centre de formation décline toute responsabilité en cas de vol dans tous les lieux de cours. Il est recommandé de ne rien laisser dans les vestiaires.

Prendre toutes vos affaires avec vous.

Article 3 – Tenue et comportement

Une tenue correcte et adaptée à la pratique de la danse est exigée dans tous les lieux de cours. Les bijoux, montres et autres objets pendentifs sont interdits.

Les élèves s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

Interdiction de fumer dans l'enceinte du lieu, y compris dans le jardin.

Consommation d'alcool ou autres (drogues) interdite sous peine de renvoi.

- Ne pas s'allonger sur les banquettes du hall (à l'heure des cours collectifs)
- Ne pas obstruer le passage des élèves aux vestiaires et sanitaires
- Respecter les règles de bienséance et de savoir vivre
- Adopter un comportement positif et aimable
- Éteindre son téléphone portable en cours, le ranger dans son sac.

Tout comportement considéré comme outrancier pourra être sanctionné. Le Conseil Pédagogique de la formation Artys'tik se réserve le droit d'appliquer toutes les mesures disciplinaires nécessaires en cas d'attitude incorrecte à l'égard de tout intervenant ou entre étudiants.

L'association Artys'tik et tous les intervenants ne pourront être tenus responsables des agissements des élèves qui relèvent de leurs faits et actes personnels, pendant et en dehors des cours, ainsi qu'en général et en toutes circonstances.

Tout changement de coordonnées doit immédiatement être notifié au centre de formation et au besoin dans vos livrets de formation.

Article 4 – Régularité et ponctualité de l'étudiant

La présence aux cours est obligatoire et les élèves doivent se présenter **10** minutes minimum avant le cours. **Aucun retard non excusé ou aucune absence non justifiée ne sont tolérés.** Tout retard ou absence non justifiés impacteront les notes de contrôle continu de l'année en cours. Toute absence devra être signalée le jour même par mail à la personne en charge des étudiants(es) et/ou aux responsables pédagogiques concernées. Les élèves s'engagent à suivre assidûment toute l'année les cours établis et officialisés, notés sur leur planning avant les vacances de la Toussaint. Les cours ne sont pas rattrapables.

1/Dès la première absence non justifiée l'élève reçoit un avertissement qui sera transmis au staff « enseignants ».

2/A la deuxième absence non justifiée l'élève reçoit un nouvel avertissement suivi d'une sanction pouvant aller jusqu'à une exclusion partielle de cours.

3/A compter de la troisième absence non justifiée l'élève est convoqué(e) pour un entretien et un « recadrage » avec la directrice et le conseil pédagogique qui décideront s'il y a lieu d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Les retards non justifiés sont soumis à l'approbation de l'enseignant quant à son maintien dans le cours.

Les étudiants s'engagent également à participer aux stages, à l'organisation du concours et aux examens organisés par le centre.

Les responsables pédagogiques se réservent le droit de ne pas présenter un élève aux examens si ce dernier n'a pas suivi régulièrement la formation, n'a pas atteint le quota minimum d'heures prévu pour l'établissement d'une note de Contrôle Continu.

Article 5 – Inscription administrative - Suivi des élèves - contrôle continu - modalités des examens (guide sur le site du ministère de la Culture p12)

Inscription administrative : toute inscription en DE1 ou en DE2 doit comporter le livret de formation à jour avec l'obtention de l'EAT dans la discipline concernée, la validation des UE théoriques (seule 1 UE peut être validée post examen pédagogique si cette UE a une note de Contrôle Continu supérieure à 10), un certificat médical, une adhésion à une responsabilité civile pour les étudiants en année de préparation technique et en EAT.

Le certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse est obligatoire, il devra être transmis à l'administration lors de l'inscription à la formation Artys'tik. (validité 3 mois)

Suivi des élèves : Il est assuré par un contrôle continu des connaissances, des examens blancs et un carnet individuel de suivi de formation. (DE.1. et DE.2)

Le carnet individuel de suivi de formation est émis pour chaque étudiant à son arrivée au centre. Y sont consignées les notations et appréciations de tous les intervenants et formateurs, permettant d'assurer la lisibilité de la progression. Y sont également indiquées la régularité et la ponctualité de l'étudiant, contrôlées par les enseignants chaque jour et vérifiées par le responsable chargé du suivi. Un entretien individuel est imposé en Janvier. Un deuxième est proposé sur demande en mai.

Contrôle continu : l'absence du candidat(e) à l'examen blanc doit être considérée comme une rupture du contrat de formation.

Le refus d'un étudiant(e) d'assumer, lors des épreuves d'évaluation terminale, la note de contrôle continu attribuée par le centre habilité dans lequel il a suivi sa formation durant l'année universitaire en cours doit être considérée comme une rupture du contrat de formation.

La note finale du contrôle continu est valable pour les deux années universitaires suivantes : N + 2

Modalités des examens : se référer au guide des examens à disposition sur le site du ministère de la Culture.

Article 5 (bis) :

Mode admission EAT :

-EAT : sur audition et entretien individuel. Pour l'équivalence EAT, vous reporter à l'Annexe III du bulletin officiel 347 sur le site du ministère de la culture.

Mode admission DE 1 et DE 2 :

-sur entretien individuel avec le justificatif de l'obtention de l'EAT (courrier ou livret de formation)

Article 6 – Mise à disposition des studios et du matériel

En raison d'un grand nombre d'abus, les studios du centre sont mis à la disposition des élèves afin de leur permettre de travailler individuellement ou en petit groupe, au tarif de **10€/l'heure**. Montant de la réservation de la salle (maximum 1 heure par jour) à régler minimum 24 H avant.

Réservation obligatoire auprès de Crystel, Bénédicte ou Delphine.

Toute annulation doit être notifiée 12 H avant si non la salle sera facturée.

Les élèves s'engagent à utiliser avec le plus grand soin le matériel mis à leur disposition notamment les systèmes son, la lumière et la climatisation. Tout dommage causé au matériel pendant son utilisation sera de la responsabilité de l'utilisateur qui devra assumer la charge de la réparation ou du remplacement. Une déclaration d'assurance sera effectuée par la personne concernée dans les délais légaux.

Également le talc ou la colophane utilisés doivent être balayés systématiquement.

Les ouvrages de la bibliothèque sont consultables exclusivement dans les locaux d'Artys'tik et ne peuvent être empruntés. Il est interdit de les sortir du centre sauf autorisation expresse et exceptionnelle de l'équipe pédagogique. Après consultation, l'ouvrage doit être remis en place. **Un cahier de réservation est à disposition.**

Toute captation de vidéo ou prise de photo doit être soumise à une demande d'autorisation auprès du bureau de l'association Artys'tik ou du professeur.

Article 7 – Auditeurs libres

Les auditeurs libres ne pourront en aucun cas participer aux examens, ni être notés.

Article 8 - Conditions financières d'inscription

Après l'audition et en cas d'admission, l'inscription ne sera prise en compte qu'après un premier virement de **350€** (non remboursable) et ce, afin que la réservation soit ferme. Ce premier virement sera déduit du tarif global de la formation choisie.

L'inscription à la formation comporte des frais de dossier de 130€ et la cotisation à l'association de 30€. Ce montant de **160€** doit être versé dès l'inscription définitive par la présentation d'un dossier incluant la totalité des pièces du dossier demandées auprès de l'administratrice Martine Beaumont.

Le paiement de la formation se fait soit dans son intégralité en début d'année, soit par prélèvements (obligatoires) effectués par Geneviève Belleville, la trésorière.

Exceptionnellement il est accepté un échelonnement par prélèvements mensuels.

L'ensemble du coût global de la formation doit être réglé avant les sessions d'examens :

- pour l'E.A.T et les Préparations techniques **le 28 février**
- pour les DE1 U.E. Théoriques **le 1 mai**
- pour les DE2 U.E. Pédagogies **le 20 juin**

Les règlements doivent être établis au nom de l'association Artys'tik.

Chaque élève recevra une facture correspondant au règlement de sa formation.

Toute année entamée est dûe.

Les étudiants en année de préparation à l'EAT qui seraient non admissibles restent redevables du montant du règlement annuel.

L'association se réserve le droit de ne pas inscrire l'étudiant(e) à la session d'examen si la formation n'a pas été réglée dans son intégralité deux semaines avant la date de l'examen.

Article 9 - Arrêt ou abandon

Si un arrêt est motivé pour des raisons médicales valables, l'élève devra produire un certificat médical, justificatif pour bénéficier d'un ajustement du prix de la formation.

Tout abandon ne saurait être pris en considération sans motif valable. Aucun remboursement ne sera effectué.

TOUTE ANNEE COMMENCEE EST DÛE, même en cas d'abandon d'un élève.

Seuls peuvent assister aux cours les étudiants à jour des frais administratifs et des frais pédagogiques en fonction du programme de formation suivi.

Article 10 – Autres

A titre de contrat d'adhésion et comme condition essentielle de l'inscription, chaque élève qui s'inscrit à un des programmes de formation proposés par Artys'tik, autorise expressément Artys'tik, Artys et Arcadanse à capter, reproduire et diffuser par tous moyens, toutes images de toutes natures prises à l'occasion de l'action de formation et des activités annexes aux fins de présenter les travaux réalisés et d'assurer la promotion des activités du centre. En contrepartie, il dispose de tous droits d'utilisation de ces images photos et vidéos sous réserve de la mention de leur auteur.

L'accès à la culture chorégraphique est à privilégier : spectacles, lectures, vidéos... Le centre propose des tarifs préférentiels auprès des différentes salles de diffusion (Auditorium, Bonlieu Scène Nationale...)

Des aménagements spécifiques des locaux et des examens sont proposés pour les personnes présentant un handicap. Une attention particulière sera portée à l'étudiant(e) le signalant dès l'inscription.

La participation aux frais de déplacement des intervenants pour les divers concours et stages reste à la charge des étudiants.

Prévention sur le harcèlement, les violences à caractère sexuel ou sexiste :
(cf. <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Declaration-renouvellement/Lutte-contre-les-VHSS-violences-et-harcèlement-sexistes-et-sexuels-dans-le-spectacle-vivant-et-les-arts-visuels>).

Article 11 – Assurances :

Tout étudiant doit être couvert par une assurance de responsabilité civile.
Les étudiants inscrits en DE1 et DE2 bénéficient de plein droit de cette assurance avec leur statut.

Le présent règlement intérieur des études est affiché dans les locaux.

L'inscription au centre de formation Artys'tik vaut acceptation du présent règlement intérieur des études dans toutes ses dispositions ainsi qu'engagement à le respecter.

Vos interlocutrices privilégiées en dehors des cours sont :

Interlocutrices	Tâches	Contacts par mail
Bénédicte Windsor	Direction du centre Artys et Formation Artys'tik Responsable pédagogie Classique	benedicte@centreartys.com
Martine Beaumont	Administration- justificatifs -attestations - RIB de l'association Artys'tik ou autres.	administration@centreartys.com
Geneviève Belleville	Trésorière - Suivi des paiements	tresorerie@centreartys.com
Nadine Gigueux	Prise en charge des institutionnels	nadine@centreartys.com
Crystel Dorier	Suivi pédagogique des étudiants	crystel@centreartys.com
Delphine Torzuoli	Responsable pédagogique Préparation Technique + E.A.T. Jazz A.B.J. / INCIPIT Directrice et Chorégraphe	delphine@centreartys.com
Magali Varrot	Responsable pédagogique Jazz	magali@centreartys.com
Julia Rauch	Responsable pédagogie contemporaine	julia.rauch@hotmail.com

Adresse des professeurs de l'association Artys'tik

Professeurs	Disciplines	Contacts par mail
Bénédicte Windsor	Classique-Pédagogie Classique- Direction Artys'tik (et du centre Artys)	benedicte@centreartys.com
Anne Tomas-Bouil	Histoire de la danse-Pédagogie enfant-	anne@centreartys.com
Crystel Dorier	Formatrice EAT et Pédagogie Classique	crystel@centreartys.com
Célia Thoumassin	EAT Classique Formation Artys'tik	celiath@centreartys.com
Delphine Torzuoli	Chorégraphe Jazz - EAT Jazz ABJ/ INCIPIT	delphine@centreartys.com
Virginie Garandeau	Histoire de la Danse Jazz	vgff@free.fr
Sabrina Sapia	Formatrice EAT et Pédagogie Jazz	sab.sapia@gmail.com
Magali Varrot	Jazz-Pédagogie Jazz Pédagogie enfant	magali@centreartys.com
Chloé Mattutzu	Formatrice EAT Contemporain	chloe.mattutzu@hotmail.fr
Eric Alfieri	Contemporain-EAT Contemporain Pédagogie Contemporaine	alfieri.eric@gmail.com
Julia Rauch	Pédagogie Contemporaine	julia.rauch@hotmail.com
Stéphanie Brun	Formatrice Pédagogie Contemporaine	s.brun-viton@outlook.fr
Pascale Bouchet	Contemporain-Chorégraphe Pédagogie enfant	pascale.bouchet@laposte.net
Emmanuelle Pougard	A.F.C.M.D.	emmanuelle.pougard@gmail.com
Yannick Ponsero	Anatomie - Ostéopathe - kinésithérapeute	ponseroyannick@gmail.com
Odile Boisson	Anatomie	annetobb@orange.fr
Chloé Ponsero	Physiologie - kinésithérapeute	chloe.masiuk@gmail.com
Laurence Ruin	Musique	laurence.ruin@orange.fr
Olivier Delplanque	Musique Accompagnateur	delplanque.olivier@gmail.com
Jean-Pierre Frelezeau	Musique - Accompagnateur	jp.frelezeau@gmail.com
Yves Maldonado	Musique - Accompagnateur	maldo_y@hotmail.com
Julie Augustin Leforestier	Diététique	julieaugustinnutrition@gmail.com

Tout manquement à la bonne marche du centre (comportement inadapté, travail insuffisant, indiscipline...) pourra impliquer une décision de renvoi immédiat.

L'étudiant(e) s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur des études de la formation Artys'tik, à le respecter et à adopter une bonne attitude générale.

Le 5 septembre 2025

La Directrice de la Formation Artys'tik

Bénédicte WINDSOR



Droit à l'image :

A titre de contrat d'adhésion et comme condition essentielle de mon inscription, je m'engage à respecter les conditions de l'article 8 du règlement intérieur qui stipule que chaque étudiant ou élève qui s'inscrit à un des programmes de formation proposés par Artys'tik, autorise expressément Artys'tik, Artys et Arcadanse à capter, reproduire et diffuser par tous les moyens, toutes images de toutes natures prises à l'occasion de l'action de formation et des activités annexes aux fins de présenter les travaux réalisés et d'assurer la promotion des activités du centre. En contrepartie, il dispose de tous droits d'utilisation de ces images photos et vidéos sous réserve de la mention de leur auteur.

Conditions particulières :

En cas de force majeure, notamment liée au covid-19 ou autres mesures gouvernementales voire communales imposant et/ou des mesures sanitaires ne permettant pas un fonctionnement normal de la formation, l'association ne procédera à aucun remboursement.

Conditions financières d'inscription :

Je m'engage à régler la somme totale de _____€ du coût de la formation, de 130€ des frais de dossier et de 30€ de cotisation d'adhésion à l'association Artys'tik, avant la session d'examen (pour les Préparation Technique et **EAT le 28 février**, pour les **UE théoriques le 1 mai**, pour les **Pédagogies le 20 juin**).
Le coût forfaitaire lié au suivi de cours supplémentaires se rajoute à cette somme totale.

Cette somme totale, déduction faite des 350€ déjà versés, sera réglée par prélèvements bancaires mensuels à **compter du 10 octobre**.

Je m'engage à apporter le mandat de prélèvement SEPA rempli et signé par le propriétaire du compte bancaire prélevé **avant le 26 septembre**.

L'association se réserve le droit de ne pas inscrire un étudiant(e) à la session d'examen si la formation n'a pas été réglée dans son intégralité.

Je m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur des études de la formation Artys'tik, à le respecter et à adopter une bonne attitude générale.

J'ai pris connaissance que tout manquement à ces règles donnera lieu à une exclusion temporaire immédiate.

page 8 à compléter, signer et à retourner par mail à : administration@centreartys.com

Fait à Annecy, le _____ 2025

Nom et Prénom : _____

Signature précédée de la mention LU ET APPROUVE